



Avis n° 2023-0096

Séance du 8 juin 2023

3^{ème} section

AVIS

Article L. 1612-12, 3^e alinéa du code général des collectivités territoriales

Compte administratif 2022

COMMUNE D'ISSANLAS

Département de l'Ardèche

LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'Auvergne-Rhône-Alpes

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 1612-19 ;

VU le code des juridictions financières, notamment son article L. 232-1 ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et des établissements publics communaux et intercommunaux ;

VU l'arrêté du président de la chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes fixant la composition des sections et l'arrêté portant délégation de signature aux présidents de section ;

VU la lettre du 4 mai 2023, reçue et enregistrée au greffe le 9 mai 2023, par laquelle la secrétaire générale de la préfecture de l'Ardèche l'a saisie en application de l'article L. 1612-12, 3^e alinéa du code général des collectivités territoriales, pour qu'elle statue sur la conformité des projets de comptes administratifs 2022 de la commune d'Issanlas au compte de gestion établi par le comptable (budget principal, budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement, budget annexe de la section de Laprade) ;

VU la lettre du président de section en date du 11 mai 2023, informant le maire de la commune d'Issanlas de la date limite à laquelle peuvent être présentées ses observations, lesdites observations ayant été recueillies oralement et par courriel les 17 et 25 mai 2023 par le rapporteur ;

VU l'ensemble des pièces du dossier ;

Sur le rapport de Mme Virginie LOBBEDEVY ;

VU les conclusions du ministère public ;

Après avoir entendu le rapporteur, ainsi que M. Denis Larribau, représentant du ministère public, en ses observations ;

SUR LA RECEVABILITE DE LA SAISINE

1. L'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que :
« Lorsque le compte administratif fait l'objet d'un rejet par l'assemblée délibérante, le projet de compte administratif joint à la délibération de rejet tel que présenté selon le cas par le maire, le président du conseil général ou le président du conseil régional, s'il est conforme au compte de gestion établi par le comptable, après avis rendu sous un mois par la chambre régionale des comptes, saisie sans délai par le représentant de l'Etat, est substitué au compte administratif pour la mise en œuvre des dispositions prévues aux articles L. 1424-35, L. 2531-13 et L. 4434-9 et pour la liquidation des attributions au titre du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée prévue à l'article L. 1615-6 ».
2. Par lettre du 4 mai 2023 susvisée, la secrétaire générale de la préfecture a saisi la chambre régionale des comptes au titre de l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales au motif que le compte administratif du budget principal et des deux budgets annexes (Eau et assainissement ; section Laprade) de la commune d'Issanlas ont été rejetés.
3. La secrétaire générale de la préfecture ayant reçu délégation du préfet a qualité à agir.
4. Le compte administratif 2022 du budget principal de la commune d'Issanlas, comme les budgets annexes du service de l'eau et de l'assainissement et de la section de Laprade ont été rejetés lors de la séance du conseil municipal en date du 29 mars 2023 par 6 voix contre et 4 voix pour.
5. Aux termes de l'article R. 1612-8 du CGCT, le délai dont dispose la chambre régionale des comptes pour formuler des propositions court à compter de la réception de l'ensemble des documents dont la production est requise ; qu'au cas d'espèce, la chambre a été en possession de l'ensemble des justifications et documents prévus à l'article L. 1612-12 du code précité le 9 mai 2023.
6. La saisine est donc recevable et complète à compter de cette date.
7. La chambre est ainsi compétente à l'égard de la commune, de l'objet de la demande et de l'auteur de la saisine.

SUR LA CONFORMITÉ DU PROJET DE COMPTE ADMINISTRATIF AU COMPTE DE GESTION

8. La conformité du projet de compte administratif 2022 au compte de gestion 2022 a été vérifiée au niveau du chapitre autant pour le budget principal que pour chacun des budgets annexes (budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement, budget annexe de la section de Laprade).
9. La chambre constate que les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, sont concordantes dans les deux documents pour chaque budget.

PAR CES MOTIFS

- Article 1** **DECLARE** recevable la saisine du préfet de l'Ardèche ;
- Article 2** **DIT** que le projet de compte administratif 2022 du budget principal, du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement ainsi que le budget annexe de la section de Laprade de la commune d'Issanlas sont conformes aux comptes de gestion établi par le comptable ;
- Article 3** **RAPPELLE** que le conseil municipal doit être tenu informé, dès sa plus proche réunion, du présent avis, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-19 susvisé du code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré en la chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes, troisième section, le huit juin deux mille vingt-trois.

Présents : M. Antoine BOURA, président de séance ;
M. DE BOYSSON, premier conseiller ;
Mme Virginie LOBBEDEV, rapporteure.

Le président de séance

Antoine BOURA

Voies et délais de recours (article R. 421-1 du code de justice administrative) : La présente décision peut être attaquée devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ANNEXE

Projet de compte administratif et le compte de gestion 2022 du budget principal

Dépenses de fonctionnement		Projet de compte administratif		Compte de gestion	
Chapitr e	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Crédits ouverts	Mandats émis
011	Charges à caractère général	82 000,00	71 640,19	82 000,00	71 640,19
012	Charges de personnel	72 000,00	78 046,50	72 000,00	78 046,50
014	Atténuations de produits	6 000,00	4 783,00	6 000,00	4 783,00
65	Autres charges de gestion courante	43 500,00	19 999,66	43 500,00	19 999,66
Total des dépenses de gestion courante		203 500,00	174 469,35	203 500,00	174 469,35
66	Charges financières	11 000,00	10 755,19	11 000,00	10 755,19
Total des dépenses réelles de fonctionnement		214 500,00	185 224,54	214 500,00	185 224,54
023	Virement à la section d'investissement	45 100,00		45 100,00	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 900,00	2 854,42	2 900,00	2 854,42
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		48 000,00	2 854,42	48 000,00	2 854,42
Total des dépenses de fonctionnement		262 500,00	188 078,96	262 500,00	188 078,96

Recettes de fonctionnement		Projet de compte administratif		Compte de gestion	
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Crédits ouverts	Titres émis
013	Atténuations de charges	3 500,00	11 528,29	3 500,00	11 528,29
70	Produits des services, du domaine	1 329,00	221,00	1 329,00	221,00
73	Impôts et taxes	179 100,00	187 430,94	179 100,00	187 430,94
74	Dotations et participation	81 500,00	67 469,32	81 500,00	67 469,32
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	16 794,30	30 000,00	16 794,30
Total des recettes de gestion courante		295 429,00	283 443,85	295 429,00	283 443,85
76	Produits financiers	0,00	1,54	0,00	1,54
Total des recettes réelles de fonctionnement		295 429,00	283 445,39	295 429,00	283 445,39
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		295 429,00	283 445,39	295 429,00	283 445,39
R002	Excédent de fonctionnement reporté	258 943,33		181 351,00	
Total des recettes de fonctionnement		554 372,33	283 445,39	476 780,00	283 445,39

Section d'investissement					
Dépenses d'investissement		Projet de compte administratif		Compte de gestion	
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Crédits ouverts	Mandats émis
	Total des opérations d'équipement	10 000,00	11 976,13		11 976,13
Total des dépenses d'équipement		10 000,00	11 976,13		11 976,13
16	Remboursements d'emprunts	38 450,00	40 133,64		40 133,64
Total des dépenses financières		48 450,00	52 109,77		52 109,77
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		48 450,00	52 109,77		52 109,77
D001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	77 591,93		77 591,93	
Total des dépenses d'investissement		126 041,93	52 109,77		52 109,77

Recettes d'investissement		Projet de compte administratif		Compte de gestion	
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Crédits ouverts	Titres émis
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	46 776,43		46 776,43
1068	Dotations, fonds divers et réserves	77 592,00	0,00		0,00
165	Dépôts et cautionnement reçus	450,00	0,00		
Total des recettes réelles d'investissement		78 042,00	46 776,43		46 776,43
021	Virement de la section de fonctionnement	45 100,00	0,00		0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 900,00	2 854,42		2 854,42
Total des recettes d'ordre d'investissement		48 000,00	2 854,42		2 854,42
Total des recettes d'investissement		126 042,00	49 630,85		49 630,85

Projet de compte administratif et le compte de gestion 2022 du budget annexe de la section de LAPRADE

Section de fonctionnement					
Dépenses de fonctionnement		Projet de compte administratif		Compte de gestion	
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Crédits ouverts	Mandats émis
011	Charges à caractère général	2 536,22	1 320,00	2 536,22	1 320,00
D002	Déficit de fonctionnement reporté	63,78		63,78	
Total des dépenses de fonctionnement		2 600,00	1 320,00	2 600,00	1 320,00

Recettes de fonctionnement		Projet de compte administratif		Compte de gestion	
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Titres émis	Crédits ouverts	Titres émis
70	Produits des services, du domaine	2 600,00	0,00	2 600,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 600,00	0,00	2 600,00	0,00

Section d'investissement					
		Projet de compte administratif		Compte de gestion	
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Crédits ouverts	Mandats/titres émis
Total des dépenses d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00

Projet de compte administratif et le compte de gestion 2022 du budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement.

Section d'exploitation					
Dépenses d'exploitation		Projet de compte administratif		Compte de gestion	
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Crédits ouverts	Mandats émis
011	Charges à caractère général	10 350,00	7 871,37	10 350,00	7 871,37
65	Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	500,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		10 850,00	7 871,37	10 850,00	7 871,37
66	Charges financières	1 500,00	1 286,91	1 500,00	1 286,91
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		13 350,00	9 158,28	13 350,00	9 158,28
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	47 130,00	47 104,39	47 130,00	47 104,39
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		60 480,00	56 262,67	60 480,00	56 262,67

Recettes d'exploitation		Projet de compte administratif		Compte de gestion	
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Crédits ouverts	Mandats émis
70	Produits des services, du domaine	27 500,00	23 863,80	27 500,00	23 863,80
74	Subvention d'exploitation	12 500,00	0,00	12 500,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	487,00	0,00	487,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		40 487,00	23 863,80	40 487,00	23 863,80
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	19 993,00	19 992,65	19 993,00	19 992,65
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		19 993,00	19 992,65	19 993,00	19 992,65
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		60 480,00	43 856,45	60 480,00	43 856,45
R002	Excédent de fonctionnement reporté	16 400,14		16 400,14	0,00
Total des recettes de fonctionnement		76 880,14	43 856,45	76 880,14	43 856,45

Section d'investissement					
Dépenses d'investissement		Projet de compte administratif		Compte de gestion	
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Crédits ouverts	Mandats émis
21	Immobilisations corporelles	7 713,00	4 706,22	7 713,00	4 706,22
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		7 713,00	4 706,22	7 713,00	4 706,22
16	Emprunts et dettes assimilées	4 600,00	4 569,25	4 600,00	4 569,25
Total des dépenses financières		4 600,00	4 569,25	4 600,00	4 569,25
040	Opération d'ordre entre sections	19 993,00	19 992,65	19 993,00	19 992,65
Total des dépenses d'ordre d'investissement		19 993,00	19 992,65	19 993,00	19 992,65
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		32 306,00	29 268,12	32 306,00	29 268,12
D001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	31 224,10		31 224,00	
Total des dépenses d'investissement		63 530,10	29 268,12	63 530,00	29 268,12

Recettes d'investissement		Projet de compte administratif		Compte de gestion	
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis	Crédits ouverts	Mandats émis
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	16 400,00	0,00	16 400,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		16 400,00	0,00	16 400,00	0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	47 130,00	47 104,39	47 130,00	47 104,39
Total des recettes d'ordre d'investissement		47 130,00	47 104,39	47 130,00	47 104,39
Total des recettes d'investissement de l'exercice		63 530,00	47 104,39	63 530,00	47 104,39
R001	Solde d'exécution reporté	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'investissement		63 530,00	47 104,39	63 530,00	47 104,39